

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB  
OBJET

Acquisition de  
parcelles cadastrales  
à SNCF Réseau pour  
l'aménagement d'une  
piste cyclable Route  
de Laval à  
Montereau :  
modificatif à la  
délibération du  
Conseil Municipal n°  
D\_55\_2024 du 18  
mars 2024

DATE  
D'AFFICHAGE

04 avril 2025

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

23

votants

35

N° D\_66\_2025 (Service Urbanisme)

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 mars deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. REGUIG, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, Mme CHOISY représentée par M. DERVILLEZ, Mme CORNEILLAN représentée par M. ESPARRAGA, M. STUTZ représenté par Mme MAIROT, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme IN représentée par M. REGUIG, Mme LACHEMI représentée par Mme IVAKHOFF, Mme SAINTE ROSE représentée par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. JEGO représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF.

~~~~~

Par délibération n° D\_55\_2024 en date du 18 mars 2024, le Conseil municipal a autorisé l'acquisition de diverses parcelles cadastrales appartenant à SNCF Réseau pour l'aménagement d'une piste cyclable par la CCPM, route de Laval à Montereau.

La parcelle AL 475 (surface : 7 m<sup>2</sup>) n'a finalement pas été divisée en vue de la cession d'une partie de celle-ci car ladite parcelle est située en totalité derrière le portail SNCF et doit rester dans le domaine ferroviaire.

A la demande de la SNCF, il convient donc de la retirer de la liste des parcelles à céder à la ville de Montereau.

Le reste de la délibération du 18 mars 2024 susvisée n'est pas modifié.

Cette affaire sera confiée à l'étude de Maîtres ROCH et ROLLAT-ROCH, Notaires à Montereau.

VU l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission en date du 27 mars 2025.  
VU l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 27 mars 2025.

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

- **DE MODIFIER** la délibération n° D\_55\_2024 en date du 18 mars 2024 relative à l'acquisition par la ville de Montereau auprès de SNCF Réseau de parcelles cadastrales destinées à l'aménagement d'une piste cyclable Route de Laval à Montereau, en retirant la parcelle cadastrale AL 475 (surface : 7 m<sup>2</sup>) de la liste des parcelles cédées à la ville de Montereau.
- **DE PRÉCISER** que le reste de la délibération susvisée n'est pas modifié.
- **DE CONFIER** cette affaire à l'étude de Maîtres ROCH et ROLLAT-ROCH, Notaires à Montereau.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON